

**Paul PELLETIER**  
Chef de bureau  
Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique  
1, rue de la préfecture - CS 93113 - 87031 Limoges Cedex 01  
Tél : 05.55.44.19.40



Direction de la Légalité

 [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr)   [@prefet87](https://twitter.com/prefet87)

---

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] ICPE parc éolien de St-Sulpice les Feuilles  
**Date :** Wed, 26 Jan 2022 10:51:33 +0100 (CET)  
**De :** Jean-louis SAGE <[jl.sage@orange.fr](mailto:jl.sage@orange.fr)>  
**Répondre à :** Jean-louis SAGE <[jl.sage@orange.fr](mailto:jl.sage@orange.fr)>  
Paul PELLETIER <[paul.pelletier@haute-vienne.gouv.fr](mailto:paul.pelletier@haute-vienne.gouv.fr)>, delphine pedretti  
**Pour :** <[delphine.pedretti@haute-vienne.gouv.fr](mailto:delphine.pedretti@haute-vienne.gouv.fr)>, Frederique GOURSAUD  
<[frederique.goursaud@haute-vienne.gouv.fr](mailto:frederique.goursaud@haute-vienne.gouv.fr)>  
**Copie à :** GOMBAUD CLAUDE <[claudecitroen@yahoo.fr](mailto:claudecitroen@yahoo.fr)>, reilhacbernard <[reilhacbernard@gmail.com](mailto:reilhacbernard@gmail.com)>

Bonjour Mr Pelletier,

Compte tenu des prolongations des délais de remise du procès-verbal de synthèse et du mémoire en réponse, je me permets de vous adresser pour accord la demande de prolongation du délai de remise de notre rapport d'enquête ainsi que nos conclusions et notre avis motivé.

Bien cordialement.

JL Sage

Président de la commission d'enquête

9, route de Rongéras

87800 JANAILHAC

[Jl.sage@orange.fr](mailto:Jl.sage@orange.fr)

Tél : 0681345467

**Objet :** Enquête publique – Parc éolien de Saint Sulpice les Feuilles

**Référence :** arrêté n° DL/BPEUP n° 2021/120 du préfet de la Haute-Vienne, du 26 octobre 2021.

Monsieur le Préfet,

Conformément à l'article 10 de l'arrêté cité en référence, les membres de la commission d'enquête ont communiqué, le 13 janvier 2022 à 15 heures, au représentant de la société ERG (monsieur Yvonick GUEGAN), le procès-verbal de synthèse rapportant les observations écrites ou verbales, qui ont été portées à leur connaissance lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 22 novembre 2021 à partir de 9 heures jusqu'au mardi 28 décembre 2021 à 17 heures 30, à la mairie de Saint Sulpice les Feuilles (Haute-Vienne).

Conformément à l'article R 123-18 du Code de l'environnement, le porteur de projet devait transmettre son mémoire en réponse au plus tard le vendredi 28 janvier 2022. Compte tenu du très grand nombre de thèmes et d'observations soumis à ses explications, il a le 24 janvier 2022 sollicité un délai supplémentaire pour remettre son document. Les membres de la commission d'enquête lui ont accordé un délai jusqu'au jeudi 3 février 2022.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, j'ai l'honneur de solliciter un délai jusqu'au mercredi 16 février 2022, pour remettre le rapport, les conclusions et l'avis motivé de la commission d'enquête.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Louis SAGE

Président de la commission d'enquête

